

1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER

N° 2026/E1/005

**Question orale déposée par M. Louis POZZO DI BORGO
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : CONTINUEE TERRITORIALE ET ECONOMIE : QUELLES
GARANTIES POUR 2026 ?**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La Collectivité de Corse fait aujourd'hui face à une équation budgétaire de plus en plus contrainte. Dans un contexte où, faute de pacte fiscal permettant de dégager des recettes propres, nos marges de manœuvre demeurent limitées, notre trajectoire budgétaire reste largement dépendante des arbitrages arrêtés dans la préparation et l'exécution du budget de l'État.

Au premier rang de ces paramètres figure la Dotation de Continuité Territoriale, dont l'objet est précisément de compenser les contraintes de l'insularité en matière de liaisons maritimes et aériennes. Or, chacun le sait, cette dotation est figée depuis 2009, alors même que les coûts d'exploitation du service public de transport ont fortement augmenté : ce décalage pèse directement sur nos équilibres budgétaires et sur la sécurisation de la continuité territoriale et par conséquent du service public maritime et aérien.

Par ailleurs, au 1er janvier 2026, la Corse s'est dotée d'un nouvel outil consulaire, l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, en lieu et place des CCI. Ses ressources reposent en grande partie sur la taxe pour frais de chambre, encadrée au niveau français, et donc exposée aux arbitrages des lois financières, avec des inquiétudes légitimes pour la capacité de ce nouvel établissement à exercer pleinement ses missions dans une phase de bascule institutionnelle.

Dans ce contexte, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pouvez-vous confirmer les modalités de sécurisation de la DCT pour 2026 et nous préciser comment cette évolution se traduit concrètement dans la construction puis l'exécution du budget de la Collectivité ?

S'agissant de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, quelles garanties ont été obtenues – ou restent à obtenir – pour assurer la continuité de financement via la taxe pour frais de chambre, et la pleine insertion du nouvel établissement dans les mécanismes nationaux de répartition, afin qu'il puisse exercer ses missions sans fragilisation dès cette première année ?

Enfin, quelles perspectives et quels leviers l'Exécutif fixe-t-il pour 2026 afin de protéger, dans la durée, nos deux leviers structurants : continuité territoriale et accompagnement économique des entreprises corses, dans un contexte où les arbitrages français et européens peuvent peser directement sur notre trajectoire budgétaire et sur le pouvoir d'achat ?

Je vous remercie.